



VERQUIN

Plein ciel

Bulletin Municipal officiel de la commune de VERQUIN

Reproduction, même partielle, interdite - Responsable de publication Thierry TASSEZ • **SUPPLÉMENT** •

Edito



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous le savez, des malfaiteurs anonymes ont diffusé des lettres affabulatoires et calomnieuses sur l'action de la municipalité. Ces criminels sortiront probablement de leur trou en 2007, en vous disant qu'ils n'y sont pour rien, que ce n'est pas eux et vous chanteront l'air des «Pas nous, pas nous».

D'autres pratiquent la délation, l'insulte en lieux publics et pensent pouvoir jouer de l'impunité.

Tous ces gens ne visent qu'une chose : faire du mal à VERQUIN et par voie de conséquence vous faire du mal.

Comme ils font semblant d'être très informés alors qu'ils inventent systématiquement, j'ai décidé de vous faire part des débats du Conseil Municipal. C'est comme si vous y aviez assisté. Je vous rappelle que tout est public, les délibérations sont affichées et que l'ensemble des débats est sur le site Internet.

Méprisons ensemble les corbeaux et continuons dans la bonne entente Verquinoise, à proposer un avenir à chacun.

Thierry TASSEZ

Votre Maire

Sommaire

- Edito

Conseils municipaux
des 9 janvier
et 30 avril 2004 :
Principales délibérations

- Budget 2004

- Impôts locaux 2004

- Economie d'énergie

- Tarif cantine et
garderie périscolaire

- Tarif du centre
de loisirs 2004

- Prime communale
de scolarité 2003-2004

- Location salle des fêtes

- Ouverture
d'une classe primaire
école Jules Ferry

- Lutte
contre les inondations

Conseils municipaux des 9 Janvier et 30 Avril 2004 : Principales délibérations

Monsieur Joël DELAHAYE demande la parole : «Monsieur le Maire, au nom du conseil municipal je vous souhaite ainsi qu'à votre famille nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite dans vos projets en cours et à venir.

Nous espérons que notre étroite collaboration continuera à contribuer à la solidité de notre équipe pour pouvoir démarrer le Conseil.»

Objet : mise en place de l'ADSL

Monsieur le Maire ouvre le Conseil en invitant une citoyenne à prendre la parole.

Celle-ci indique au Conseil que sa rue : route nationale, ne peut à ce jour bénéficier d'une connexion ADSL.

Monsieur le Maire fait lecture de plusieurs courriers à destination de France Télécom relativement à ce problème, la réponse de France Télécom va dans le sens d'une couverture totale du territoire à échéance de moyen terme.

Bénéficier de l'ADSL à très haut débit permettra à notre site internet de s'étoffer en vidéo et d'y faire figurer la totalité des débats du Conseil Municipal.

Cela permettra également à nos services administratifs de mettre tous les formulaires administratifs en ligne.

Objet : Budget Ville de Verquin 2004

Monsieur le Maire ouvre les débats sur le vote du budget 2004.

Les premiers indicateurs permettent de conclure à une clôture du budget 2003 avec un excédent proche de **70 000 €**.

L'année 2004 ouvre la seconde période de notre mandat.

La première phase de mars 2001 - décembre 2003 était consacré au sauvetage matériel et financier de notre Ville.

La réalité de janvier 2004 prouve le succès de cette première phase malgré d'incroyables difficultés dues à la gestion précédente.

DETTE COMMUNALE :

A la date du 1 Janvier 2004, la dette chute de 1 million d'€, Monsieur LECAILLEZ, notre trésorier nous félicite de cet effort dans son rapport annuel sur la situation de la Commune.

Le niveau d'endettement actuel et à venir va nous situer en dessous de l'endettement moyen régional.

ETAT DES BATIMENTS ET DE LA VOIRIE :

En 2002 et 2003, plus de 400 000 € ont été investis dans la rénovation des voiries municipales, la mairie a été entièrement rénovée, toutes les classes ont été repeintes, les toitures rénovées et les équipements électriques sont enfin aux normes.

Au cours de cette période 3 classes ont été ouvertes et la qualité de nos installations sportives nous a permis de remporter le concours de mondiaux d'Athlétisme.

Tous ses investissements ont été réalisés sans augmentation d'impôt, sans emprunt mais grâce à la renégociation à la baisse des dépenses de fonctionnement et la vente de 5 maisons d'habitation.

Nous entrons aujourd'hui dans la première étape de notre projet de développement 2004-2007,

Notre feuille de route sera la suivante :

- Développement économique :

la ZAC du Beau Pré doit enfin être occupée, les dissonances CCNE-Artois Comm. ont fait fuir de nombreux entrepreneurs. Des actions de choc sont à programmer pour mettre fin à ce conflit source de non création d'emplois pour les verquinois. La création d'une brasserie restaurant aux abords de l'église



www.francetelecom.com

Direction Régionale du Nord - Pas de Calais

La Directrice

Monsieur Thierry TASSEZ
Hôtel de Ville
Rue Desmazères
62131 VERQUIN

Villeneuve d'Ascq, le 21 Mai 2004

ARRIVÉ LE
- 1 AÏL 2004
MAYRÉ DE VERQUIN

Monsieur le Maire,

Vous avez appelé mon attention par courrier en date du 27 janvier sur la couverture ADSL de Verquin.

France Télécom prévoit d'avoir équipé fin 2004 plus de 98% des lignes du Nord-Pas de Calais et de poursuivre ce programme en 2005.

Les habitants de votre commune sont tous raccordés sur les centres France Télécom de Béthune et Noeux équipés pour l'ADSL. Plus de 92% d'entre eux ont accès sans contrainte à l'Internet Haut Débit. La non-disponibilité actuelle du service pour une partie des habitants est la conséquence d'un affaiblissement trop important de leur ligne. Des améliorations ont été apportées en 2003 sur votre commune amenant le taux d'éligibilité des lignes de 80% à plus de 92 % aujourd'hui. Les contraintes techniques de l'ADSL, ainsi que la structure des réseaux desservant votre commune ne permettent plus, actuellement, la mise en œuvre de solutions palliatives.

Nos experts de FT R&D (France Télécom Recherche et Développement) étudient actuellement l'utilisation de nouvelles techniques qui permettront prochainement d'augmenter, de nouveau, la portée de ces lignes.

D'autres part, des expérimentations sont en cours pour valider des solutions alternatives comme le satellite ou le WIFI qui offriront très bientôt des caractéristiques sensiblement équivalentes à celles de l'ADSL.

Mes services ne manqueront pas de vous tenir informé de toutes ces évolutions.

Restant à votre disposition et vous remerciant de la confiance que vous témoignez à France Télécom, je vous prie de croire, Monsieur le Maire à l'assurance de ma considération distinguée.

Carole Dreyfus
Directrice Régionale

va permettre de renforcer l'attractivité commerciale du centre ville : PMU-Boulangerie-débit de tabac café de la mairie, tout en apportant la création de près de 20 emplois.
Et de diminuer de 8,5% la facture totale municipale d'énergie (5.000 Euros).

• **Développement des services de proximité à la population :**

Dès la fin du bail de la maison attenante à La Poste, une maison des services publics va être créée en partenariat avec la CAF, la CRAM, les services de l'emploi.

Un projet d'épicerie sociale est en cours.

• **Développement des activités de temps libre offertes à la population :**

Dans ce domaine, Monsieur Le Maire rappelle la création d'une toute nouvelle maison des associations, la mise en place du nouveau local à destination de la confrérie des charitables.

L'effort va se poursuivre par la création du stand de tir, le regroupement des activités de musique au sein d'un même bâtiment.

• **Développement du service jeunesse :**

Dans ce domaine Monsieur le Maire rappelle qu'en 2001, les services de la CAF menaçaient de rompre les contrats en cours.

En 2004, les services de la CAF ont renouvelé les contrats en passant le taux de remboursement de 50 à 61%.

Tous nos animateurs sont diplômés BAFA au minimum, le Centre de Loisirs vient de se voir doter d'une subvention de près de 9000 € pour ses actions envers la citoyenneté des enfants.

Après cette présentation, Monsieur le Maire ouvre les débats sur les **taux d'imposition 2004**.

Monsieur HECQUET s'exprime en faveur d'une hausse régulière et constante des impôts locaux.

Une mairie doit se gérer comme entreprise et par conséquent augmenter chaque année son chiffre d'affaires donc les impôts locaux.

La hausse constante des impôts est préférable à une forte hausse d'un seul bloc.

Monsieur CLODET prend la parole en rappelant que les taux actuels sont inférieurs aux moyennes départementales et régionales :

Impôts locaux Base 2002	VERQUIN	Moyenne départementale	Moyenne nationale	Taux plafond
Taxe d'habitation	12,92	16,56	16,56	41,40
Foncier Bâti	15,89	17,59	22,77	56,93
Foncier Non Bâti	55,62	42,03	41,91	105,08

Monsieur CLODET fait part au Conseil de son étude chiffrée qui augmente les Impôts actuels de près de 8 %.

Monsieur TASSEZ n'est pas favorable à une augmentation des impôts locaux.

Un faible taux d'imposition est une chance synonyme d'un produit d'appel pour tous.

Je préfère laisser l'argent aux verquinois afin qu'ils puissent investir dans leur habitation.

Objet : Impôts locaux de l'Année 2004

L'assemblée vote le taux des 3 taxes comme suit :

	Année 2002	Année 2003	Année 2004
Taxe d'habitation	12,92	12,92	12,92
Foncier Bâti	15,89	15,89	15,89
Foncier non Bâti	55,62	55,62	55,62

Donc pas d'augmentation d'impôts

Objet : Vote du budget 2004

Monsieur POLAN, secrétaire général, présente le budget primitif 2004 :

La section de fonctionnement sera à nouveau placée sous le signe de la rigueur, les niches d'économie à réaliser se feront par la renégociation des contrats du parc de dupli copieurs, les contrats de téléphonie et la concentration de nos fournisseurs afin d'obtenir un meilleur volume tarifaire.

Il est à noter que la révision complète des chauffages et du réseau électrique permet de baisser les crédits affectés à ces lignes.

Les seules incertitudes portent sur le nombre de contrats aidés (CES-CEC) que les instances d'Etat vont nous autoriser à signer.

Le non remplacement des emplois jeunes est également un manque qui se fait ressentir dans le fonctionnement quotidien de nos services.

Le budget 2004 est établi sans prévision d'embauche de personnel supplémentaire.

La section d'investissement traduit la politique de développement, les investissements vont avoisiner les 230 000 € soit plus de 90 % de la taxe d'habitation versée par les verquinois.

A l'unanimité, le budget primitif 2004 est adopté.

Le budget communal s'équilibre :

Fonctionnement : 1 662 365,72 €

Investissement : 617 936,72 €

Objet : Programme Economie d'Énergie

Monsieur HECQUET précise que des économies sont réalisables notamment au niveau de l'école maternelle.

Monsieur le Maire fait de Mr HECQUET le pilote de ce projet en lui fixant comme objectif une compression de 10 % des dépenses.

Cette étude permettra également d'aborder au mieux l'ouverture du marché de l'électricité en juillet 2004.

Mr TASSEZ et Mr HECQUET vont participer à un groupe de travail auprès de la fédération départementale d'énergie.

**Objet : Tarif ticket de cantine et garderie
périscolaire à compter du 30 Juin 2004**

A l'unanimité, à compter du 30 Juin 2004, les tarifs seront les suivants :

GARDERIE PERISCOLAIRE

	2003	2004
Forfait plage horaire Matin ou soir	0,80	0,82
Forfait Mercredi matin ou après midi	3,18	3,25
Mercredi complet	5,72	5,86
Mercredi complet avec cantine	8,28	8,47
Journée petites vacances	3,81	3,90
Journée petites vacances avec cantine	6,37	6,51

**PRIX DU TICKET DE CANTINE
à compter du 30 Juin 2004**

2003	2004
2,56	2,61

Objet : Centre de Loisirs 2004

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

Emet un avis favorable à la reconduction pour 2004 du centre de loisirs municipal sans hébergement afin d'accueillir les enfants de 3 à 15 ans.

Le centre fonctionnera du 01 juillet au 30 juillet inclus de 9 h à 17 h.

**Objet : Prime communale de scolarité
année scolaire 2003-2004**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de se prononcer sur l'octroi de la prime communale pour l'année scolaire 2003-2004.

A l'unanimité, il est décidé de fixer le montant à 25 €.

Elle sera versée aux enfants fréquentant les établissements d'enseignement public du second degré ainsi que des établissements publics universitaires.

**Objet : Location salle des fêtes :
Groupe de parents APF**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du groupe de parents APF demandant la location à titre gracieux de la salle des fêtes afin d'organiser un repas destiné à apporter des fonds pour l'achat de matériel informatique pour les enfants handicapés de l'IEM Sévigné.

A l'unanimité, le Conseil accorde la location à titre gracieux pour le week end du 7 et 8 février 2004.

**Objet : Ouverture d'une classe primaire
Ecole Jules Ferry
Achat de mobilier**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Jean-Pierre POLVENT, Inspecteur d'Académie, annonçant officiellement l'ouverture d'une classe supplémentaire dès la rentrée 2004 pour l'école primaire Jules FERRY.

Monsieur le Maire rappelle le caractère exceptionnel de cette ouverture au regard du contexte général de fermeture, ce sera pour la Commune de Verquin la quatrième ouverture de classe depuis septembre 2001.

Dans l'attente de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire lequel sera opérationnel dès la rentrée de septembre 2005, la classe prendra place au niveau du site informatique actuel.

L'achat du mobilier d'installation s'élève à 5113 € HT (société UGAP).

Lutte contre les inondations :

14 entreprises se sont déclarées candidates pour la réalisation de la seconde tranche des travaux de lutte contre les inondations : déviation des eaux pluviales au niveau de la rue de l'égalité pour un cout de 51 000 €.

AVIS DE CANDIDATURE

Identification de l'organisme qui passe la consultation :
Mairie de VERQUIN - rue Fernand Desmazières - 62131 VERQUIN
☎ 03.21.57.64.85 - télécopie : 03.21.56.46.80
Objet des travaux :
Commune de VERQUIN - rue de l'Égalité
Tranche ferme : déviation des eaux pluviales - PVC, CRB diamètre 500 : 240 ml
Tranches conditionnelles :
1 - raccordement eaux usées - PVC, CRB diamètre 150 : 40 ml
2 - aménagement d'un arrêt autobus : 50 m²
3 - aménagement d'un parking en schistes : 450 m²
Renseignements :
Bureau d'Études du SIVOM de la Communauté du Béthunois -
Centre Technique de Verquigneul - 854, route de Nieuux
- 62113 VERQUIGNEUL Tél. 03.21.52.00.00 - Fax. 03.21.52.96.42
Les candidatures doivent être transmises à l'adresse suivante :
Mairie de VERQUIN - rue Fernand Desmazières - 62131 VERQUIN
Date limite de réception des candidatures : 28 avril 2004 - 17 heures au plus tard
Date d'envoi de la publication : 14 avril 2004